

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 13-002138 / 83613823
Implemia Suisse S.A., 1963 Vétroz
Travaux d'élargissement du tunnel de St-Maurice mise au PEL
Horaire indispensable pour des raisons techniques et économiques
50 H
01.10.2013–30.09.2016 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 13-001246 / 52041033
Mifroma S.A., 1670 Ursy
Nettoyage
Besoin particulier de consommation
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
1 H
01.01.2014–31.12.2016 (Renouvellement avec modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 13-002468 / 86283265
Nivarox-FAR S.A., 2926 Boncourt
Production / secteurs pignons, réglage et module d'échappement: centre d'usinage /
taillage et ligne assemblage automatique
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
32 H, 25 F
01.11.2013–31.10.2016 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 13-001241 / 52041033
Mifroma S.A., 1670 Ursy
Logistique
Besoin particulier de consommation
20 H
01.01.2014–31.12.2016 (Nouveau permis)
- 13-001243 / 52041033
Mifroma S.A., 1670 Ursy
Conditionnement lignes 1/2/11
Horaire indispensable pour des raisons techniques et économiques
2 F
01.01.2014–31.12.2016 (Nouveau permis)

- 13-001244 / 52041033
Mifroma S.A., 1670 Ursy
Cave / affinage
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
45 H
01.01.2014–31.12.2016 (Renouvellement avec modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 13-001242 / 52041033
Mifroma S.A., 1670 Ursy
Conditionnement
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
10 H, 13 F
01.01.2014–31.12.2016 (Nouveau permis)

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 13-002453 / 60888891
Metalor Technologies S.A., 2000 Neuchâtel
Département informatique: intervention lors de pannes et incidents sur les équipements techniques
Horaire indispensable pour des raisons techniques
2 H
01.08.2013–31.07.2016 (Nouveau permis)
- 13-001247 / 52041033
Mifroma S.A., 1670 Ursy
Technique / Informatique
Horaire indispensable pour des raisons techniques
3 H
01.01.2014–31.12.2016 (Renouvellement)

Permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)

- 13-002485 / 60923289
Swiss Timing LTD, 2606 Corgémont
Dpt Sport Operations & Services: chonométrage sportif
Horaire indispensable pour des raisons techniques
10 H
01.11.2013–31.10.2016 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (tél. 031 322 29 48).

29 octobre 2013

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail